

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron

CONSEIL COMMUNAL DU 27.05.2024



Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29.04.2024.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29.04.2024 tel qu'il a été rédigé par la Secrétaire.

2. Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.03.2024. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée au 31.03.2024 et signé par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevine-vérificatrice, en date du 29.04.2024.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces et mentionne également que ladite vérification de caisse ne fait l'objet d'aucune remarque.

3. Finances Communales. A.S.B.L. S.I.D.E.C.. Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal exceptionnel de 1.500,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal exceptionnel de 1.500,00 € à l'A.S.B.L. S.I.D.E.C..

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

4. Finances Communales. A.S.B.L. Société d'Histoire de Comines-Warneton et de sa Région. Exercice budgétaire 2024. Proposition d'un subside communal 2024 de 3.000,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal exceptionnel de 3.000,00 € à la Société d'Histoire de Comines-Warneton et de sa Région.

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement pour un montant de 3.000,00

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

5. Finances Communales. Comité de la Bataille du Canal. Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal exceptionnel de 600,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal exceptionnel de 600,00 € au Comité de la Bataille du Canal.

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

6. Finances Communales. A.S.B.L. Conférence des Bourgmestres de Wallonie Picarde. Commission « Exilés en transit ». Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal de 1.833,60 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal de 1.833,60 € à l'A.S.B.L. Conférence des Bourgmestres de Wallonie Picarde - Commission « Exilés en transit ».

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

7. Finances Communales. A.S.B.L. Comité de gestion du Moulin de Ten-Brielen. Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal exceptionnel de 12.000,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal exceptionnel de 12.000,00 € au Comité de Gestion du Moulin de Ten-Brielen.

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

8. Finances Communales. Association de fait « Un sourire Un enfant ». Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal exceptionnel de 400,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal annuel de 400,00 € à l'association de fait « Un sourire Un enfant ».

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

9. Finances Communales. A.S.B.L. OCARINA. Plaine de jeux – été 2023. Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal annuel de 560,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil de ne pas octroyer de subside communal annuel de 560,00 € à l'A.S.B.L. OCARINA dans le cadre des plaines de jeux de l'été 2023.

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé défavorablement.

10. Finances Communales. Cyclo-Club Armentiétois. Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal annuel de 1.000,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal annuel de 1.000,00 € au Cyclo-club Armentiétois.

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

11.Finances Communales. Royal Club Pédale Cycliste Cominoise. Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal exceptionnel de 1.500,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal exceptionnel de 1.500,00 € au Royal Club Pédale Cycliste Cominoise.

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

12.Finances Communales. A.S.B.L. Friends & Cars. Exercice budgétaire 2024. Demande d'un subside communal annuel de 1.200,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal annuel de 1.200,00 € à l'A.S.B.L. Friends & Cars.

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

13.Finances Communales. Harmonie Les Vrais Amis de Ploegsteert. Exercice budgétaire 2024. Demande du subside communal annuel 2023. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal de 1.400,00 € à l'école de musique et de 1.120,00 € à la société de musique.

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé favorablement.

Les crédits ont été prévus lors de la modification budgétaire n°1.

14.Finances Communales. Société de colombophile « Les Prévoyants ». Exercice budgétaire 2024. Demande de maintien du subside communal. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil de ne pas octroyer un subside communal annuel à la Société de colombophile « Les Prévoyants ».

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 17.04.2024 et visé défavorablement.

15.Déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. Occupation d'une parcelle de terrain sise avenue de Mouscron à Comines. Contrat de concession domaniale. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal :

- d'approuver les termes du contrat de concession domaniale à conclure avec la S.A. UNIFIBER, relatif à la mise à disposition d'une parcelle de terrain sise avenue de Mouscron à Comines et faisant partie du domaine public de la Ville, moyennant une redevance d'occupation toutes charges comprises d'un montant de 3.500,00 € par an ;

- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif, afin de signer ledit contrat au nom de la Ville.

16. Déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. Occupation d'une parcelle de terrain sise rue de la Procession à Comines. Contrat de bail. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal :

- d'approuver les termes du contrat de bail à conclure avec la S.A. UNIFIBER, relatif à la mise à disposition d'une parcelle de terrain sise rue de la Procession à Comines, cadastrée 1ère division, section C, partie du n°526W, moyennant une redevance d'occupation d'un montant de 3.500,00 € par an ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif, afin de signer ledit contrat au nom de la Ville.

17. Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 27.06.2024. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27.06.2024 de l'Intercommunale IPALLE :
 1. Approbation du rapport de développement durable 2023 ;
 2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023 de la S.C.R.L. IPALLE :
 - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la S.C.R.L. IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - 2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
 - 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
 3. Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 de la S.C.R.L. IPALLE :
 - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la S.C.R.L. IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - 3.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
 - 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 3.4. Prise d'acte des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat ;
 4. Décharge aux administrateurs ;
 5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du C.D.L.D.) ;
 7. Documents exigés par le C.D.L.D. ;
 8. Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio ;
- de charger les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal.
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

18. Environnement. Projet de création d'un centre de revalidation d'espèces animales vivant naturellement à l'état sauvage (CREAVES) à Mouscron. Participation aux frais annuels de fonctionnement. Désignation provisoire d'un représentant politique et d'un représentant administratif à l'association à créer « A.S.B.L. CREAVES Escaut-Lys ». Décision de principe du Collège Échevinal du 22.04.2024 (11^{ème} objet). Ratification.

Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège Échevinal du 22.04.2024 (11^{ème} objet) portant sur :

- l'adhésion à la nouvelle A.S.B.L. à créer dénommée « CREAVES Escaut-Lys » ;
- la désignation provisoire des personnes suivantes pour représenter la Ville de Comines-Warneton dans cette A.S.B.L. :

1. Monsieur Philippe MOUTON en tant que représentant politique ;
 2. Monsieur Emmanuel DUBUC en tant que représentant administratif ;
- la participation aux frais de fonctionnement de l'A.S.B.L. CREAVES Escout-Lys à concurrence de 1€/habitant/an, soit environ 18.000€/an.

19. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8585 au nom de Ville de Comines-Warneton. Création d'un sentier public dans le cadre de l'aménagement du parc paysager du "Godshuis", rue de l'Europe à 7780 Comines. Modification de la voirie. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification de voirie prévue de la création d'un sentier public dans le cadre de l'aménagement du parc paysager du "Godshuis", rue de l'Europe à 7780 Comines

Le projet vise à relier le RAVeL à la rue de l'Industrie en traversant le futur parc et permet également de renforcer et d'augmenter les possibilités de jonction à pied ou à vélo entre le parc des « Prés de la Lys » et le parc du « Balloken » à Wervik.